



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20241128-DBC20241128_01-DE
Reçu le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024

N° DBC 20241128-01

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2024 à 16 HEURES

Date de la convocation : 21 novembre 2024.

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 28 novembre 2024 à 16 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents : Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Laurent CLIVILLÉ (sans voix délibérante), Patrice BION (représentant de Michel GONIN), Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Serge FAYET, Martine MUNOZ.

Membres excusés : Jean-Eric GARRET, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Claude GOUILLON CHENOT, Sylvain HERMAN.

Membre ayant donné procuration :
Daniel BERTHUCAT à Tony BERNARD,
Christophe DOS SANTOS à Patrick SAUZEDDE,
Hélène BOUDON à Martine MUNOZ,
Rachel BOURNIER à Thomas BARNERIAS.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS.

Membres du Bureau en exercice :
35

Membres du Bureau présents :
19

Membre du Bureau représenté :
4

Membre présent sans voix
délibérative : 1

Total votants : 23

CONTRAT LOCAL DE SANTE 2024-2028

Rapporteur : Jean-Pierre DUBOST, Vice-Président

Le Contrat Local de Santé (CLS) a été introduit par la loi « Hôpital, patient, santé et territoire » du 21 juillet 2009 qui prévoit que le CLS a pour objet de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de projets locaux de santé, en veillant à leur articulation et leur cohérence avec les priorités et objectifs du plan régional de santé. A ce titre, le CLS se traduit par des actions identifiées comme prioritaires sur le territoire, et qui relèvent des champs de la promotion, de l'éducation en santé, de la prévention, du médico-social ou encore du soin et comme un outil de coordination de l'ensemble des acteurs.

AR Prefecture

063-200070712-20241128-DBC20241128_01-DE
Reçu le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024

La dynamique du premier et du second CLS a fédéré collectivités, Agence Régionale de Santé (ARS) et l'ensemble des partenaires agissant dans le domaine de la santé. Le CLS participe à la mise en réseau des acteurs et à développer des pratiques collectives de prévention au plus près des populations.

L'évaluation du second CLS et la mise à jour du diagnostic local de santé permettent de mieux appréhender et de comprendre les enjeux du territoire. L'objectif du prochain CLS est de maintenir les actions existantes notamment en faveur de la santé mentale, du sport, de la lutte contre les addictions, la formation des professionnels et poursuivre les réunions de coordination.

Cette analyse fait émerger 6 axes prioritaires avec le développement des actions d'éducation et de promotion de la santé dès le plus jeune âge, des actions en faveur de la santé mentale, l'accompagnement des soins de proximité, la réduction des inégalités de santé pour les personnes en situation de précarité, l'accompagnement du vieillissement des populations et la valorisation de l'environnement et du cadre de vie.

Le dernier axe transversal est dédié à la coordination du CLS. Le poste de coordinateur porté par le Centre Hospitalier de Thiers à hauteur d'un ETP est cofinancé par les EPCI signataires et par l'ARS à hauteur de 29 500 euros. La participation de TDM s'élève à 11 100 euros par an. Chaque signataire s'engage à intégrer les instances du CLS pour la durée du contrat et à contribuer à l'atteinte des objectifs visés en articulant ses actions.

Le Bureau Communautaire :

- **Approuve** le Contrat Local de Santé 2024 à 2028 et ses axes stratégiques et opérationnels ;
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs au Contrat Local de Santé dont les axes stratégiques sont cités ci-dessus, ainsi que tout document et avenant nécessaire à la mise en œuvre du CLS.

TOTAL VOTANTS : 23	Membres du Bureau présents : 19	Représenté : 4
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 23	Pour : 23	Contre : 0
Abstention :	Membre présent sans voix délibérative : 1	Non-participation : 0

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Secrétaire de séance,



Thomas BARNERIAS

Le Président,



Tony BERNARD
Maire de Châteldon

